

**COMMUNE de STOTZHEIM**  
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN  
 Canton de BARR

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 11 janvier 2016**  
 à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER.

Les Conseillers municipaux : Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.

Absents excusés : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH et Marc HARRER

Procuration : Joanne ALBRECHT à Dominique LEHMANN  
 Anne DIETRICH à Michèle FETZER

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

**ADOPTION DU COMPTE RENDU DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DES 7 ET 11 DÉCEMBRE 2015**

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

N° 1

**RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE DES ÉCOLES –  
 PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES BARR-  
 BERNSTEIN**

- Vu la délibération du 3 novembre 2014 par laquelle le Conseil municipal décide de renouveler le parc informatique des écoles et sollicite la subvention de la Communauté des Communes Barr-Bernstein,
- Vu la délibération du 25 juin 2015 retenant l'offre proposée par CEBEA,
- Vu l'article L5214-16V du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2015 du Conseil de Communauté, affectant à la Commune de Stotzheim un fonds de concours de 1 803,00 € pour l'équipement informatique,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE le fonds de concours de 1 803,00 € de la Communauté des Communes Barr-Bernstein pour le renouvellement du parc informatique des écoles,
- AUTORISE le Maire à signer les pièces qui s'y rapportent.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**FISCALITÉ PROFESSIONNELLE UNIQUE - FIXATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES POUR L'EXERCICE 2015 ET PRINCIPE DE RÉVISION DES CONDITIONS DE DÉTERMINATION À PARTIR DE L'EXERCICE 2016**

- Entendu M. le Maire qui présente aux membres le projet de délibération concernant les attributions de compensation 2015 et décisions connexes,
- Vu le tableau de répartition entre les communes des attributions de compensation définitives pour l'exercice 2015,
- Vu le différentiel négatif pour la Commune de Stotzheim,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de reporter ce point au prochain conseil,
- DEMANDE des explications supplémentaires sur le différentiel des attributions de compensation prévisionnelles et définitives pour la Commune de Stotzheim, ce différentiel négatif étant le plus important des communes membres de la Communauté des Communes Barr-Bernstein.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**SUBVENTION COMMUNALE 2014 À LA CHORALE STE CÉCILE**

- Vu le courrier reçu en date du 17 décembre 2014 par lequel la Chorale Ste Cécile de Stotzheim demande à la Commune le versement rétroactif, à titre exceptionnel, de la subvention communale 2014, le compte rendu n'ayant pas été transmis à la Commune avant le 31 décembre 2014,
- Vu le compte rendu d'activités 2013 joint à la demande,
- Vu la délibération du 10 mars 2014 par laquelle le Conseil municipal décide d'allouer une subvention communale de 180 euros aux associations locales en activité contre le dépôt en Mairie, par chaque association, d'un rapport d'activité,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'allouer la subvention 2014 à la Chorale Ste Cécile de Stotzheim,
- PRÉCISE que cette subvention sera imputée au compte 6574 du Budget Primitif 2016.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

- Vu la circulaire préfectorale du 21 décembre 2015 indiquant les critères d'intervention fixés par la commission consultative départementale d'élus, pour l'exercice 2011 au titre de la DETR,
- Considérant que certains travaux peuvent bénéficier de la DETR au titre des travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite,
- Vu la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2014 par laquelle le Conseil décide de s'engager dans l'agenda d'accessibilité programmé pour la Mairie,
- Vu la délibération du 31 août 2015 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet mairie établi par le CAUE, sur la base du montant des travaux de 450 000 € HT et autorise le Maire à organiser la consultation nécessaire au choix d'un maître d'œuvre,

- Vu la délibération du 2 novembre 2015 par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre de la mise en conformité et la réhabilitation de la mairie à Michel POULET, architecte, sis 67000 STRASBOURG, pour un taux de rémunération de 12,80 % du marché HT,
- Considérant que l'esquisse de projet est en cours et que les travaux débiteront probablement au printemps 2016,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- SOLLICITE pour les travaux de la mise en conformité et la réhabilitation de la mairie à Stotzheim l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au taux maximum de 40 % au titre des travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite, le solde (60 %) étant à la charge de la commune,
- CHARGE le Maire de prendre contact avec la Sous-Préfecture pour le dépôt de dossier de demande.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 5

**Programme des travaux patrimoniaux et d'exploitation 2016 - état de prévisions des coupes 2016**

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera mis à l'ordre du jour du conseil du 8 février 2016. Les membres de la Commission Forêt se réuniront le mardi 12 janvier 2016 avec M. ZIRNHELD, agent ONF concernant ce point. L'ordre du jour est remplacé par la numérotation de l'habitation de Mme MILLIUS et M. METZ, nécessaire pour la continuité de leur projet de construction.

**NUMÉROTATION HABITATION METZ / MILLIUS**

- Vu le courrier du 6 janvier 2016 par lequel Madame Aude MILLIUS et Monsieur Maxime METZ demandent la numérotation de leur maison en construction, située rue de Benfeld, cadastrée section 6 parcelle 123,
- Vu la numérotation des maisons sises rue de Benfeld,
- Considérant que la numérotation des maisons constitue une mesure de Police générale que le Maire peut prescrire en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L.131-2 du Code des Communes,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'attribuer le numéro 33 B à la maison de Madame Aude MILLIUS et Monsieur Maxime METZ, située rue de Benfeld,
- DIT que la numérotation prend effet à la date de la présente délibération,
- CHARGE le Maire d'informer les différentes administrations de cette numérotation.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 6

**DIVERS ET COMMUNICATION**

**Divers :**

**6.1 Règlement de la Bibliothèque municipale :**

Suite à la délibération du 7 décembre 2015, Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, soumet aux membres du Conseil le règlement intérieur de la Bibliothèque municipale, élaboré avec Mme GILG, responsable de la bibliothèque et les membres de la Bibliothèque. Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le règlement intérieur de la bibliothèque municipale de la Commune de Stotzheim.

## **6.2 Projet mairie**

M. le Maire présente aux membres la nouvelle esquisse du projet mairie établie par M. POULET, architecte, maître d'œuvre, suite au conseil municipal du 21 décembre 2015. Les membres débattent sur le projet. Une réunion « Commissions Réunies » aura lieu lundi 18 janvier 2016 à 19 h 30 en mairie avec M. POULET concernant ce point.

## **6.3 Demande de l'auto-école SIEFFER**

Lors de la séance du 7 décembre 2015, Mme Carine GOERINGER, membre du Conseil, donnait lecture aux membres du Conseil du courrier reçu de l'auto-école SIEFFER, sise 67140 BARR, recherchant un emplacement adapté pour un « plateau moto ». Mme GOERINGER demande que la commune étudie le dossier. M. le Maire et M. André METZ, adjoint au Maire, se chargent de prendre contact avec le gérant de l'auto-école pour discuter du projet sur place.

## **6.4 Projet cantine/garderie**

Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, fait part au Conseil de son intervention auprès des maires des Communes de St Pierre et Zellwiller pour connaître leurs besoins en cantine / garderie. M. le Maire de Zellwiller soumettra la proposition aux membres de son Conseil lors de la séance du 23 janvier prochain.

Les membres du Conseil débattent de ce sujet et notamment du nouveau seuil demandé par la Communauté des Communes Barr-Bernstein. En effet, lors du lancement de l'enquête au printemps 2015, un minimum de 15 enfants était requis pour que le projet soit accepté. Or, ce seuil est passé à 20 enfants à présent.

Au cours de la discussion, plusieurs propositions sont faites : une solution de transport vers les périscolaires de la Communauté des Communes pour permettre aux enfants de continuer à être scolarisés à Stotzheim, la rédaction d'un article dans le bulletin municipal informant des besoins en garde d'enfants.... Mme Céline MASTRONARDI a prochainement une réunion COPIL (Comité de Pilotage) Enfance et Jeunesse avec Mme DELAPLACE, responsable du service enfance-jeunesse de la Communauté des Communes Barr-Bernstein et soumettra à ce moment-là à nouveau le projet de cantine/garderie. Elle fera le compte rendu de cette réunion lors du prochain Conseil.

M. le Maire informe le Conseil que le seuil de fermeture des classes de maternelle et élémentaire a été augmenté à nouveau.

## **6.5 Volets logement 32 route Romaine**

M. le Maire présente au Conseil des devis pour le remplacement des volets du logement communal situé 32 route Romaine, actuellement loué à Mme Dominique GRASSER. Le devis de la menuiserie Goettelmann d'un montant HT de 2 818,00 € est retenu. Le devis sera validé lors du prochain Conseil. Le Conseil autorise cependant le Maire à signer les devis pour accord pour que les travaux puissent commencer au plus vite et l'autorise à déposer une déclaration préalable pour ces travaux.

- 
- M. le Maire informe les membres du Conseil du départ des locataires du logement 8 Quartier Central, 1er étage, à compter de mars 2016.
  - M. le Maire présente aux membres du Conseil le nouveau devis établi par l'entreprise LEDERMANN pour l'aménagement paysager de l'entrée EST. Un débat est lancé. Un plan de l'aménagement voulu devra être élaboré pour la consultation d'autres entreprises. Le sujet devra être étudié en Commission.
  - M. le Maire présente aux membres du Conseil le projet d'une ferme de production de spiruline au Haut-Village.
  - Mme Michèle FETZER, adjointe au maire, présente au conseil la plaque « Pont Charlie » apposée par un habitant anonyme de Stotzheim en hommage aux attentats du 11 janvier 2015. Un article est paru dans les DNA à ce sujet.
  - M. Philippe SCHMITT, membre du Conseil, informe les membres qu'il a été interpellé concernant le bulletin municipal « Stotzheim infos », pour revoir sa mise en page et sa forme. Le bulletin

municipal de la Commune est réalisé en interne et mensuellement contrairement à d'autres communes. Un nouveau support engendrerait des frais supplémentaires, frais non envisagés vu l'état actuel des baisses de dotation des Communes et des projets d'investissement engagés par la Commune. De plus, la rédaction et la mise en page est un travail considérable également à prendre en compte. Ce travail est actuellement effectué par la secrétaire et Mme Michèle FETZER, adjointe au Maire. Il est toutefois proposé d'éditer le bulletin sur papier blanc et en couleur.

- La **Commission Finances prévue le mercredi 13 janvier 2016 est annulée. La Commission sera réunie après établissement des comptes administratifs et de gestion 2015.**
- Le **prochain Conseil** aura lieu **le lundi 8 février 2016 à 20 h 00.**

**La séance est levée à 22 h 41**

*Délibération certifiée exécutoire compte  
tenu de sa réception en Sous-Préfecture  
le 25 janvier 2016  
Extrait certifié conforme,  
Le Maire.*